

en ans, M^e de vin, dont une de
Grenelle 12: le déclarant et les
tiers ont signé au sus, après
lecture: Signé: Fleury - Collin -
Briquet - Chénier / par l'acte
de leur mariage, contracté en
cette mairie le vingt sept mai
mil huit cent quarante trois,
les époux Jean François Bonnaventure
Fleury et Justine Louise
Briquet ont reconnu pour
leur fille et légitime l'enfant
inscrite en l'acte ci - cont
D'appoint au mariage du 10^e avril
de Paris - Signé: Chénier /

Par l'acte ci - dessus
Le 10^e octobre 1851
Pour Le Secrétaire Général,
Le Conseiller de Préfecture Délégué.



H. de Paris

173

477